

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus :
15

Séance ordinaire du 4 février 2019
à 20h30

Conseillers en fonction :
15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et
représentés :
13

Membres présents : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, MULLER Marc, STAERK Guy. MMES JUCHS Christelle, LACOUTURE Agathe, ROSER Estelle.

Absents excusés : Mmes ARNOLD Monique (procuration à René BAAS), BATTESTINI Cathy (procuration à Guy STAERK), KIEFFER Stéphanie, WITTMANN Chantal.

Secrétaire de Séance : Estelle ROSER

Date de convocation : 30 janvier 2019

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 1 point à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Acceptation de chèque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce rajout.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 tout en soulignant que Madame Cathy BATTESTINI a bien assisté à la séance mais que Madame Christelle JUCHS était absente et avait donné procuration à Monsieur René BAAS.

01/19 ESPACE CINERAIRE : adoption du nouveau règlement

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'espace appelé « Jardin du Souvenir » dédié à la dispersion des cendres des défunts va être réaménagé par le service technique de la commune. Les familles qui le souhaitent auront la possibilité de faire apposer l'identification des défunts sur une plaque normalisée, selon des règles édictées dans l'article 13 du règlement de l'espace cinéraire.

Entendu les explications données par Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés

- **PREND CONNAISSANCE** et valide, avec effet immédiat, le nouveau règlement de l'espace cinéraire d'Altorf, avec notamment l'article 13 concernant l'espace appelé « Jardin du Souvenir » dont copie ci-jointe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

02/19 POMME DE PIC : fixation des tarifs d'inscription pour la rentrée 2019/2020

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 25/16 prise en date du 18 avril 2016 portant renouvellement d'une convention de Délégation de Service Public avec l'OPAL dans le cadre de l'exploitation et de la gestion de la structure périscolaire d'Altorf et autorisant le Maire à signer tout document à intervenir dans la procédure durant les 6 années de délégation

Considérant que toute modification tarifaire doit faire l'objet, selon l'article 9 du cahier des charges, de l'accord conforme et préalable de la Commune d'Altorf

**Sur proposition de Monsieur René BAAS,
Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

DECIDE d'appliquer une augmentation progressive s'échelonnant de 2 % à 5%, selon la tranche du quotient familial, aux différents tarifs actuels d'inscription à la structure d'accueil « Pomme de Pic » à compter de la rentrée 2019, selon tableau joint en annexe.

03/19 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de subvention présentée le 21 janvier 2019 par l'école élémentaire des Tilleuls de Molsheim à l'occasion d'un voyage scolaire

Vu la délibération n° 63/15 prise en date du 12 octobre 2015 portant sur les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour voyages scolaires

Considérant la volonté d'étendre la démarche de soutien de la Municipalité aux enfants de la Commune fréquentant un établissement d'enseignement hors de la Commune et ainsi réduire la participation financière des parents

Sur proposition de Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** de verser, sur présentation d'une attestation de participation, une subvention de 5 € par nuitée, soit 20 € à Hugo LOEFFLER, enfant d'Altorf participant à une classe de découverte à Chaux-Neuve dans le Jura du 29 avril au 3 mai 2019, soit 4 nuits.
- **DECIDE** de verser cette subvention à l'école, sous condition que cette dernière soit reversée en intégralité aux parents de l'enfant.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

04/19 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 80/01 prise par le conseil municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui en effectuent la demande

Vu la demande de subvention présentée par M et Mme André MEPIEL en date du 28 décembre 2018

Après examen du dossier et sur proposition de Monsieur Lucien BERNHARD,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- **d'ACCORDER** une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à M et Mme André MEPIEL pour leur habitation sise 37 rue Principale à ALTORF.

05/19 HABITAT DE L'ILL : évolution du dossier d'aménagement foncier rue Principale

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'après plusieurs avis différents des Architectes des Bâtiments de France (ABF), successivement en charge du dossier, l'architecte d'Habitat de l'III est en attente de la validation définitive du projet. Le dépôt du dossier de demande de permis de construire est espéré pour le début du mois de mars 2019. Le projet est en parallèle transmis à un bureau d'étude chargé de vérifier la viabilité financière de l'opération.

06/19 COMPTE-RENDU DIAGNOSTIC EGLISE

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du diagnostic de l'Eglise et du puits présenté par le cabinet Imagine l'Architecture. Le montant total des travaux est estimé à environ 946 000 € HT. Le dossier transmis à la DRAC est pour l'instant soumis à l'inspection générale des monuments classés à PARIS qui devrait rendre un avis sous un délai de 2 mois. Une réunion spécifique à cette opération sera programmée au printemps en présence de l'architecte chargé de la réalisation de l'étude.

La commune devra ensuite, en collaboration avec les différents services (Région, Département, Etat, Mécènes, Fondation du Patrimoine) élaborer un plan de financement en vue de la réalisation des travaux.

07/19 ACCEPTATION DE CHEQUE

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
à l'unanimité des membres présents et représentés
ACCEPTE**

- le chèque d'un montant de 3 422,29 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en règlement de dommages consécutifs au sinistre dégât des eaux survenu à la MTL.
- le chèque d'un montant de 246,46 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement du trop versé par la commune pour l'assurance du véhicule pompier, suite à sa vente à la Communauté de Communes.

08/19 DIVERS

1) **Périscolaire :**

Monsieur René BAAS informe les conseillers que la structure Pomme de Pic ouvrira ses portes durant la 1^{ère} semaine des vacances scolaires. Les inscriptions pour la rentrée prochaine se feront en 2 temps cette année, avec une première consultation dès le mois de mars prochain.

2) Urbanisme :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la réalisation prochaine d'un important projet immobilier dans le centre du village. Un ancien corps de ferme va être réhabilité (réalisation de 3 logements dans la maison d'habitation et démolition de la grange puis construction de 6 logements d'habitation). Ce projet impactera la circulation dans la rue de la Chapelle et entrainera par moment la mise en place, par arrêté municipal, d'une réglementation spécifique de la circulation, autre que celle en vigueur.

Nom - Prénom	Signature	Nom -Prénom	Signature
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	